PHILEAS ARCHITECTURE

TAU - Mission de maîtrise d'œuvre pour les aménagements intérieurs et la scénographie du parcours de visite du Palais du Tau

2 place du Cardinal Luçon - 51100 Reims

DCE 2



MAITRISE D'OUVRAGE Centre des monuments nationaux T : 01 53 40 40 84 damien.delescluse@monuments-nationaux.fr	**BUREAU DE CONTROLE** DEKRA T : 06 46 46 39 13 Stephane.vaucherot@dekra.com	**CSPS** DEKRA T : 06 24 38 45 24 Hubert.meunier@dekra.com	**OPC** DIRECT&ORG T : 01 58 66 64 16 m.kamaleu@directetorg-go.fr s.saunier@directetorg-go.fr		
ARCHITECTE ATELIER PHILEAS T : 01 53 33 24 40 phileas@atelier-phileas.com	**SCENOGRAPHE** CASSON MANN T : 06 11 81 07 68 laure.c@cassonmann.com	**CONCEPTEUR GRAPHISME** PRALINE T : 0044 20 7254 0759 praline@designbypraline.com	**CONCEPTEUR LUMIERE** ATELIER H.AUDIBERT T : 01 43 67 33 77 contact@atelierherveaudibert.com	**BET** TPF INGENIERIE T : 03 26 77 61 79 v.legret@tpfi.fr	**BET** ADEQUAT INGENIERIE T : 06 07 71 81 80 Adequat-eb@wanadoo.fr
CONCEPTEUR AUDIOVISUEL RC AUDIO T : 06 75 49 61 20 rcaudiovisuel@orange.fr					

Emetteur	Echelle	Date	Indice
PHILEAS	SO	29/09/2023	00

Projet Phase Cat. N°	Nom
TAU-DCE2-TCE-5b2	Lot N°05B-2 CLOISONS DOUBLAGES FAUX-PLAFONDS (zone2)

SOMMAIRE

1 GENERALITES 1

1.1 Préambule 1
1.2 Qualité des matériaux 2
1.3 Préconisations de mise en oeuvre 3
1.4 Limites de prestations 3

2 DOUBLAGE 3

2.1 Doublage acoustique / ép: 100mm 3

3 CLOISONS 4

3.1 Cloisons 72/48 4
3.2 Cloisons 98/48 4
3.3 Cloisons 98/48 EI120 5
3.4 Habillage 1/2 Stil 5
3.5 Coffrage bâti support 6

4 FAUX-PLAFONDS 6

4.1 Plafonds en plaque de plâtre 6

4.1.1 Faux plafond BA13 standard 6
4.1.2 Faux plafond CF1H BA18 6

4.2 Plafonds tendus 7

4.2.1 Faux-plafond tendu / Type Barrisol 7

4.3 Ouvrages divers 7

4.3.1 Trappe de visite métallique 7

1 GENERALITES

1.1 *Préambule*

Le présent C.C.T.P. a pour objet de définir les travaux de cloisons, doublages et faux plafonds de la zone 2 pour l'aménagements intérieurs et la scénographie du parcours de visite du Palais du Tau au 2 place du Cardinal Luçon - 51100 Reims. La présente maitrise d'œuvre dite de « scénographie » sera nommée « MOE SCENO ».
La MOE SCENO est également composée de plusieurs intervenants :

- ATELIER PHILEAS (Architecte MOE SCENO),
- CASSON MANN (Scénographe MOE SCENO),

o ATELIER HERVE AUDIBERT (AHA – Eclairagiste associé à la scénographie gérant le lot SC02 ECLAIRAGE SCENOGRAPHIQUE),

o RC AUDIOVISUEL (Richard Cailleux Audiovisuel pour la partie audiovisuelle associée à la scénographie gérant le lot SC03 AUDIOVISUEL),

o PRALINE (Signalétique gérant le lot SC04 SIGNALETIQUE),

- BET TPF (Bureau d'étude général pour la MOE SCENO gérant le lot 08B ELEC et 09B CVC/PB),

Une autre maitrise d'œuvre, représentée par l'ACMH (Architecte en Chef des Monuments Historiques) est également présente dans le cadre du projet. Cette maitrise sera dite « MOE ACMH » dans la suite du présent document. Cette MOE ACMH s'est également associée d'un bureau d'étude technique pour sa partie représentée par la société PARICA.

Le maitre d'ouvrage « Centre des Monuments nationaux » est désigné dans la suite du présent document par : MOA CMN.

Le principe général de répartition des maitrises d'œuvres peut être résumé ainsi, la « coque brute » du bâtiment restaurée, équipée en matière de sécurité incendie, du sureté intrusion et de fluides et complétée des éléments de structure manquants ou à renforcer reste sous la responsabilité de la MOE ACMH. De façon à ce que les aménagements intérieurs fonctionnels et scénographiques, y compris tous cloisonnements et doublages non structurels reste sous la responsabilité de la MOE SCENO. La conception et la distribution des installations CFO (armoire électrique d'une manière générale et distribution), de sécurité (SSI, Eclairage de sécurité) et de sureté (contrôle d'accès, vidéosurveillance, alarme intrusion) reste à la charge de la MOE ACMH.

Les travaux à ce stade du projet concernent :

- Au R-1, les travaux de réaménagement du parcours permanent (salles d'exposition 15 et 16)
- Au RDC, les travaux de réaménagement :

o Des locaux associés au parcours permanent : salle 17, 18 et 19 + locaux associés au circuit de visite (Accueil, salon de thé, locaux annexes, etc.),

o De l'atelier pédagogique et du bloc sanitaire, le reste étant à la charge de la MOE ACMH

- Au R+1, les travaux de réaménagement du parcours permanent (salles d'exposition 01 à 14, hors salle 10)

Les prescriptions générales communes à tous les corps d'état font l'objet du CCTC Lot N°00.

Les travaux consistent en la réalisation de toutes les constructions, aménagements et réfections prévus dans les plans architecturaux, CCTP, et plus généralement dans tous les documents du marché.
Préalablement à l'exécution des ouvrages les entreprises auront la charge de la réalisation des études d'exécution.
L'entrepreneur devra la réalisation de tous les ouvrages désignés dans les diverses pièces contractuelles : CCTP, plans d'architectes, et tout document faisant partie intégrante du marché. En outre les entrepreneurs doivent exécuter tous les travaux nécessaires à la parfaite finition des ouvrages, selon les plans, les règles de l'art, les normes et textes en vigueur à la signature des marchés de travaux.
Du fait de leur qualification, il appartient à toutes les entreprises de prévoir le détail des sujétions, fournitures et ouvrages nécessaires à la réalisation parfaite de leurs marchés.
En cas d'omission dans le présent document chaque entrepreneur devra lors de son étude signifier à la maîtrise d'œuvre la nature des ouvrages manquants et bien entendu les faire figurer dans son offre. Dans tous les cas l'entrepreneur ne pourra faire valoir une omission dans le présent document pour présenter un devis de travaux supplémentaires

1.2 *Qualité des matériaux*

Les travaux du présent lot comprennent notamment :

- le traçage au sol des cloisons, ainsi que leur retraçage si nécessaire suite à la disparition des références
- le calepinage des plafonds en fonction des demandes du maître d'œuvre
- la fourniture et la pose des semelles résilientes et toutes sujétions de finition pour assurer l'isolement acoustique ainsi que la protection feu complète des systèmes mis en œuvre
- la fourniture et la pose des différents matériaux (cloisons, isolants, plafonds,...)
- tous les renforts nécessaires pour accrochage des appareils ou accessoires
- tous les raidisseurs ou renforts, tels que demandés par les CPT
- toutes les incorporations nécessaires des lots électricité et CVC plomberie sanitaire.
- les liaisons équipotentielles lorsqu'il concerne des locaux humides,
- pour traitement acoustique, la bande résiliente sous rail ainsi que le joint au mastic sous la dernière plaque posée,
- Lorsque cela est nécessaire, la protection des angles par baguettes en acier galvanisé hauteur 2 mètres.

Obligations De L'entreprise
Avant le commencement de ses propres travaux, l'entrepreneur du présent lot devra :

- Le stockage des matériaux à l'abri des intempéries, (selon prescriptions du fabricant.)
- Réceptionner les supports

L'implantation est à la charge du présent lot. L'entrepreneur devra vérifier que les cotes portées sur les plans peuvent être respectées, il informera le Maître d'Oeuvre de toutes les anomalies qu'il pourrait rencontrer. S'il ne l'avait pas fait, il resterait responsable des conséquences : démolition d'ouvrages, non réception des travaux, etc.
Après exécution de ses travaux et au fur et à mesure de l'avancement, l'entrepreneur devra un nettoyage sérieux.

Provenance Des Matériaux
Le devis descriptif fait appel à des marques connues pour concrétiser la prestation désirée. L'attributaire restant seul responsable de la tenue de ses ouvrages, il lui appartiendra de faire agréer au Maître d'œuvre toute autre provenance nantie de performances au moins équivalentes.
L'entrepreneur est tenu de mettre en œuvre que des matériaux répondant aux exigences de sécurité réglementaires pour les bâtiments recevant du public notamment en ce qui concerne le classement des matériaux à leur réaction au feu et à l'humidité. Il devra fournir au Maître d'Oeuvre tous les procès verbaux des matériaux utilisés.

Sujétions Diverses
Sont comprises dans la prestation, les sujétions de quelques natures qu'elles soient, y compris échafaudages.
Sont compris les ossatures primaires et secondaires avec suspentes de longueur adaptée aux dimensions de réservation entre le support et le plafond, obligatoirement métalliques et traitées contre l'oxydation.
Toutes sujétions, d'ancrage, découpe, entailles, réservations passage suivant demande des autres entreprises.
Avant toute exécution l'entreprise devra soumettre les plans de calepinage des plafonds au Maître d'OEuvre.

Définition Des Matériaux, Procédés

L'ensemble des ouvrages du présent lot sera conforme aux prescriptions techniques des fabricants, des normes et règlements en vigueur ainsi qu'aux différents cahiers des charges intéressant les travaux ci-après.
Toutes les conditions énumérées dans les DTU précités seront requises afin de garantir une qualité de mise en œuvre parfaite.
Le trait de niveau incombera au lot "Gros œuvre", le report de ce trait après exécution des présents travaux.
L'attention est spécialement attirée sur les précautions à prendre en ce qui concerne l'isolation acoustique, thermique et la sécurité incendie.
Le nettoyage préalable, le traçage, la manutention, le stockage, l'outillage et le façonnage correspondront aux demandes.
Le nettoyage en fin de travaux sera inclus.

1.3 *Préconisations de mise en œuvre*

L'ensemble des travaux prévus au présent projet seront réalisés et mis en œuvre selon les normes AFNOR, les documents techniques unifiés publiés par le C.S.T.B., les directives communes de l'Union Européenne et les règles de l'art requises, par des entreprises classées et qualifiées par l'O.P.Q.C.B (ou équivalentes), dont en particulier :

- D.T.U. N° 20.1 - D.T.U. 23.1 - D.T.U. N° 25.1 - D.T.U. N° 58.1. - D.T.U. N° 25-41.
- Avis techniques du CSTB pour les matériaux et procédés non traditionnels
- RT 2012
- Sécurité contre l'incendie
- NRA

1.4 *Limites de prestations*

L'entrepreneur du présent lot doit se mettre en rapport avec les corps d'états concernés pour la bonne finition de ses ouvrages, soit avec :

LES LOTS ELECTRICITE - COURANTS FAIBLES - CHAUFFAGE:
L'entrepreneur du présent lot doit laisser intervenir les lots techniques pour la pose des gaines dans les cloisons et sur les plafonds.
L'entrepreneur doit les découpes dans les plafonds pour l'encastrement des luminaires et grilles diverses, ainsi que les renforts nécessaires.

LE LOT PLOMBERIE - VENTILATION - ECS:
L'entrepreneur doit les réservations demandées par les lots techniques.
Il doit également la pose et le scellement de renforts fournis par les lots concernés à incorporer à l'intérieur des cloisons.

LE LOT MENUISERIES BOIS :
L'entrepreneur doit la pose et le scellement des renforts nécessaires au droit des menuiseries et baies dans les cloisons et doublages.

LE LOT PEINTURE :
Les supports verticaux et plafonds suspendus sont réceptionnés conjointement et font l'objet d'un procès verbal signé par le plâtrier et le peintre, transmis au Maître d'œuvre.

2 DOUBLAGE

2.1 *Doublage acoustique / ép: 100mm*

Fourniture et pose de doublage sur ossature pour l'isolation acoustique de type Placostil des Ets Placoplatre ou techniquement équivalent :

Composition :
- Ossature métallique composé de Rails Stil® R 48 et montants Stil® M 48 en acier galvanisé d'épaisseur nominale 6/10e, simples ou doublés dos à dos, disposés à entraxe 0,60 m ou 0,40 m,
- Parement en plaques de plâtre perforées de type GYPTONE QUATTRO 46 ou équivalent

- Les plaques seront vissées sur des rails métalliques en acier galvanisé horizontaux et sur des montants verticaux toute hauteur entre dalles.
- Fixation par vis invisibles auto-foreuses tête trompette.
- Travaux comprenant des renforts ponctuels sur les murs
- Protection des angles saillants des parties hautes en plâtre par des équerres métalliques galvanisées.
- Façon de joints entre panneaux par bande et enduit spécial 2 passes.
- Travaux comprenant la fourniture et mise en place de matelas de laine de verre de 70mm d'épaisseur

Mise en œuvre :

La pose sera conforme aux prescriptions du DTU 25.41 et de l'Avis Technique du système.

Les éléments d'ossature seront conformes à la norme NF EN 14195, comporteront un marquage et répondront aux spécifications définies dans la norme NF DTU 25.41.

Localisation / Concerne :

Suivant plans et carnet de détail architecte, pour le traitement des locaux suivants :

- La cérémonie du sacre dans la cathédrale / S(R+1)12

3 CLOISONS

3.1 *Cloisons 72/48*

Les cloisons seront du type Placostil® 72/48 de Placoplatre®ou équivalent et constituées de la façon suivante :

Ossature :

- Rails Stil® R 48 et montants Stil® M 48 en acier galvanisé d'épaisseur nominale 6/10e, simples ou doublés dos à dos, disposés à entraxe 0,60 m ou 0,40 m,

Isolant :

- Laine de verre PAR 45 de la société ISOVER,

Parements :

- 1 plaques Placoplatre® BA 13.
- Plus-value pour plaques Placomarine® au droit des sanitaires

Exigence au feu :

- EI30 - CF1/2H

Affaiblissement acoustique (dB) :

- 33 dB

Les joints seront traités selon la technique et avec un des systèmes bande PP et enduit Placoplatre®.
La mise en œuvre sera conforme au DTU 25.41 et aux recommandations de la société Placoplatre®. Les huisseries seront posées à l'avancement. Les huisseries métalliques seront du type pour cloison sèche avec oméga de fixation.

Y compris toutes sujétions de pose d'huisseries, trappes, renforts, etc…

Localisation / Concerne :

Suivant plans architecte, ensemble des cloisonnements de 7cm

3.2 *Cloisons 98/48*

Les cloisons seront du type Placostil® 98/48 de Placoplatre® ou équivalent et constituées de la façon suivante :

Ossature :

- Rails Stil® R 48 et montants Stil® M 48 en acier galvanisé d'épaisseur nominale 6/10e, simples ou doublés dos à dos, disposés à entraxe 0,60 m ou 0,40 m,

Isolant :
- Laine de verre PAR 45 de la société ISOVER,

Parements :
- 2 plaques Placoplatre® BA 13.
- Plus-value pour plaques Placomarine® au droit des sanitaires

Exigence au feu :
- EI60 - CF1H

Affaiblissement acoustique (dB) :
- 46 dB

Les joints seront traités selon la technique et avec un des systèmes bande PP et enduit Placoplatre®.
La mise en œuvre sera conforme au DTU 25.41 et aux recommandations de la société Placoplatre®. Les huisseries seront posées à l'avancement. Les huisseries métalliques seront du type pour cloison sèche avec oméga de fixation.

Y compris toutes sujétions de pose d'huisseries, trappes, renforts, etc…

Localisation / Concerne :
Suivant plans architecte, ensemble des cloisonnements de 10cm

3.3 *Cloisons 98/48 EI120*

Les cloisons seront du type Placostil® 98/48 de Placoplatre® ou équivalent et constituées de la façon suivante :

Ossature :
- Rails Stil® R 48 et montants Stil® M 48 en acier galvanisé d'épaisseur nominale 6/10e, simples ou doublés dos à dos, disposés à entraxe 0,60 m ou 0,40 m,

Isolant :
- Laine de verre PAR 45 de la société ISOVER,

Parements :
- 2 plaques Placoflam® BA 13.

Exigence au feu :
- EI120 - CF2H

Affaiblissement acoustique (dB) :
- 40 dB

Les joints seront traités selon la technique et avec un des systèmes bande PP et enduit Placoplatre®.
La mise en œuvre sera conforme au DTU 25.41 et aux recommandations de la société Placoplatre®. Les huisseries seront posées à l'avancement. Les huisseries métalliques seront du type pour cloison sèche avec oméga de fixation.

Y compris toutes sujétions de pose d'huisseries, trappes, renforts, etc…

Localisation / Concerne :
Suivant plans architecte, ensemble des cloisonnements de 10cmen séparatif des locaux à risques

3.4 *Habillage 1/2 Stil*

Fourniture et mise en place de doublage d'habillage des murs existants intérieurs de type Placostil ½ Stil, et 1 plaques BA 18 ou techniquement équivalent
La prestation comprendra la plus-value éventuelle pour plaque hydrofuge dans les pièces humides ainsi que les semelles nécessaires à la réalisation selon le cahier des charges du fabricant.

Pose par plots de colle type mortier adhésif de 10 cm de diamètre environ répartis à raison de 10 plots au m².

Y compris toutes sujétions de raccord, bandes calicot, calfeutrement, bouchage.

Localisation / Concerne :

Suivant plans architecte et carnet de détail architecte, et notamment au droit des murs existants

3.5 *Coffrage bâti support*

Habillage des bâti-supports des WC suspendus comprenant :
- ossature métallique
- parement extérieur constitué d'une plaque KS de 13 m/m d'épaisseur de la marque KNAUF ou techniquement équivalent
- traitement des joints, angles et cueillies suivant la technique et les produits distribués par la société KNAUF ou techniquement équivalent
- Encoffrement Geberit à mi-hauteur

Mise en œuvre conforme aux prescriptions du fabricant.

Localisation / Concerne :

Suivant plans et carnet de détail architecte, et notamment au habillage de bati-support

4 FAUX-PLAFONDS

4.1 Plafonds en plaque de plâtre

4.1.1 *Faux plafond BA13 standard*

Fourniture et mise en œuvre de plafond plâtre de type Placostil® de Placoplatre® ou équivalent et constitués de la façon suivante :

Ossature :
- Rails périphériques Stil® R 48 fixés mécaniquement dans les murs adjacents tous les 0,60 m.
- Montants Stil® M 48 en acier galvanisé d'épaisseur nominale 6/10e, simples ou doublés dos à dos et disposés à entraxe maximal 0,60 m. Les montants seront soit fixés au support par l'intermédiaire de suspentes Stil® MS ou MD soit uniquement solidarisés aux rails périphériques à l'aide vis TRPF 13 (plafonds autoportants).

Isolant :
- Sans objet

Parement :
- 1 plaque Placoplatre® BA 13 fixée perpendiculairement à l'ossature au pas de 300 mm à l'aide de vis TTPC 25.
- Plus-value plaque placomarine au droit des sanitaires
- Pose droite ou rampante suivant localisation
- Les joints seront traités avec l'un des systèmes enduit + bande de la société Placoplatre®.

La mise en œuvre sera conforme au DTU 25.41 et aux recommandations du fabricant

Localisation / Concerne :

Suivant plans de repérage des faux-plafonds

4.1.2 *Faux plafond CF1H BA18*

Fourniture et mise en œuvre de plafond plâtre CF1H de type Placostil® de Placoplatre® ou équivalent et constitués de la façon suivante :

Ossature :
- Rails périphériques Stil® R 48 fixés mécaniquement dans les murs adjacents tous les 0,60 m.
- Montants Stil® M 48 en acier galvanisé d'épaisseur nominale 6/10e, simples ou doublés dos à dos et disposés à entraxe maximal 0,60 m. Les montants seront soit fixés au support par l'intermédiaire de suspentes Stil® MS ou MD soit

uniquement solidarisés aux rails périphériques à l'aide vis TRPF 13 (plafonds autoportants).

Isolant :
- Sans objet

Parement :
- 1 plaque Placoplatre® BA 18 fixée perpendiculairement à l'ossature au pas de 300 mm à l'aide de vis TTPC 25.
- EI60 - CF 1/H
- Pose droite ou rampante suivant localisation
- Les joints seront traités avec l'un des systèmes enduit + bande de la société Placoplatre®.

La mise en œuvre sera conforme au DTU 25.41 et aux recommandations du fabricant

Localisation / Concerne :
Suivant plans de repérage des faux-plafonds pour les locaux suivants :
- Local ménage / C(R+1)05

4.2 Plafonds tendus

4.2.1 *Faux-plafond tendu / Type Barrisol*

Fourniture et mise en œuvre d'un plafond tendu de type Barrisol ou techniquement équivalent

Caractéristiques :
- Toile imprimée de type Barrisol Star®
- Fixation par profils d'accrochage de type BMR 385/05 et 385/06
- Sujétions de mise en œuvre des étriers, rondelles de renfort et embases pour intégration, par le lot électricité, des spots.
- Référence BHMG 1
- Classement au feu : B-s2-d0

Y compris toutes sujétions de mise en œuvre dans les règles de l'art.

Localisation / Concerne :
Suivant plans de repérage des faux-plafonds, au droit du local :
- Salon de thé / S (RDC)16

4.3 Ouvrages divers

4.3.1 *Trappe de visite métallique*

Il sera prévu la mise en place de trappe de visite en acier galvanisé thermolaquée blanc avec système « pousser-lacher »

Caractéristiques :
- Dimensions : 600x600mm pour accès aux équipements techniques
- Exigence au feu : EI60 - CF1H

Y compris toutes sujétions de mise en œuvre dans les règles de l'art.

Localisation / Concerne :
Suivant nécessité des lots techniques et notamment :
- Circulation / C(R+1)05